

Avis de constitution

SOCIETE « SAKINA MOTO SARL » en abrégé « SAM »

Siège ABIDJAN ABOBO DOKUI NON LOIN DE LA
PHARMACIE DOKUI, Lot 233, Ilot 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 26/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 06/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SAKINA MOTO SARL » en abrégé
« SAM »

Objet : Achat ,vente de moto et pièces détachées
- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

Et pour la réalisation de son objet social:

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de (50,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et
entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO DOKUI NON LOIN DE LA
PHARMACIE DOKUI, Lot 233, Ilot 17

Dirigeant(s) M BELEM OUSMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08680 du 24/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°51822/GTCA/RC/2025 du 24/11/2025

